COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni le **Vendredi 30 juin 2017**, sous la présidence, de **Monsieur Patrick BEILLON, Maire.**

PRÉSENTS : Christian BILLY, Daniel PASCO, Jean-Marc LE BRAS, Geneviève LAVIGNE, Yvette PENSIVY, Elsa LE CORRE, Werner ALONSO, Didier LOYER, Marina SAVARY, Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, Marie-Thérèse LE BIHAN, Patrick MARTEAU, Karine GUILLAS, Sylvia COEFFEC, Maryvonne TATARD, Séverine LAUNAY, Nicolas JEGO (arrivé au bordereau n°3), Dany CAMERLO.

ABSENTS EXCUSÉS : Marie-Annick BOUIT, Sébastien BANNWART, Jean-Claude FOUCRAUT, Sandrine BOURSE.

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Présents : 19
Votants : 21

Madame BOURSE a donné procuration à Monsieur LOYER
Monsieur FOUCRAUT a donné procuration à Madame LE BIHAN

1 – Secrétaire de séance

Les élus municipaux ont choisi comme secrétaire de séance, **Monsieur Werner ALONSO.**

2 - Election des délégués et suppléants du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs le 24 septembre prochain

Vu le code électoral,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du Ministre de l'Intérieur en date du 12 juin 2017 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté du préfet du Morbihan en date du 19 juin 2017 fixant le nombre des délégués supplémentaires et des suppléants à élire ainsi que le mode de scrutin,

Monsieur le Maire, président de séance et président du bureau électoral, indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin, et des deux membres présents les plus jeunes, c'est-à-dire :

- Mme Elsa LE CORRE
- Mme Marina SAVARY
- Mme Geneviève LAVIGNE
- Mme Maryvonne TATARD

Monsieur le Maire rappelle que le nombre de délégués titulaires et leurs suppléants est fixé en fonction de l'effectif légal du conseil municipal, à savoir pour Noyal-Muzillac :

- nombre de titulaires : 7
- nombre de suppléants : 4

L'élection des délégués a lieu sans débat et à bulletin secret. Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément sur une même liste, qui doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

La liste déposée et enregistrée est la suivante :

- Liste « La Noyalaise sud-est Morbihan » :

  Titulaires :
  - Patrick BEILLON
  - Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC
  - Jean-Marc LE BRAS
  - Geneviève LAVIGNE
  - Christian BILLY
  - Maryvonne TATARD
  - Jean-Claude FOUCRAUT

  Suppléants :
  - Sylvia COEFFEC
  - Werner ALONSO
  - Marina SAVARY
  - Sébastien BANNWART

Après un vote à bulletin secret et sans débat, la liste « La Noyalaise sud-est Morbihan » est élue à la majorité des suffrages exprimés.

3 - Aménagement de plateaux ralentisseurs : choix de l'entreprise

Monsieur le Maire rappelle aux élus municipaux la proposition du groupe de travail « sécurité routière » portant sur la création de trois plateaux ralentisseurs, dont deux « avenue des peupliers » et un « rue des trois vallées ».

Il rappelle également qu'une enveloppe prévisionnelle de 35 000€ TTC est prévue au budget primitif 2017.

Trois entreprises susceptibles d'effectuer les travaux ont été consultées et ont formulé une offre.

La commission municipale "Marchés Publics", réunie le 30 juin, a analysé les offres et propose de retenir "l'offre économique et technique" qui lui semble la plus avantageuse pour la commune, à savoir celle présentée par **l'entreprise CHARIER TP basée à Theix-Noyalo** pour un montant total de **23 306,52€ TTC**.

Après discussion et un vote à main levée, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des suffrages exprimés **émet un avis favorable** concernant cette proposition.

☞ Le mandatement s'opérera à l'article 2315 de l'opération d'équipement n° 96 "Voirie urbaine" du budget général.

4 - Travaux cimetière : choix de l'entreprise

Monsieur le Maire rappelle aux élus municipaux qu'une enveloppe prévisionnelle de 25 000€ TTC est prévue au budget primitif 2017 pour la démolition et reconstruction du mur séparant l'ancien et le nouveau cimetière, ainsi que pour la création d'un portillon.

Trois entreprises susceptibles d'effectuer les travaux ont été consultées et ont formulées une offre.

La commission municipale "Marchés Publics", réunie le 30 juin, a analysé les offres et propose de retenir "l'offre économique et technique" qui lui semble la plus avantageuse pour la commune, à savoir celle présentée par **l'entreprise « Michel SEIGNARD » basée à Muzillac** pour un montant total de **21 036,37€ TTC**.

Après discussion et un vote à main levée, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des suffrages exprimés **émet un avis favorable** concernant cette proposition.

NB ☞ Le mandatement s'opérera à l'article 2315 de l'opération d'équipement n° 98 "Travaux cimetière" du budget général.

5 - Achat de mobilier au restaurant scolaire : choix de l'entreprise

Monsieur le Maire rappelle aux élus municipaux qu'une enveloppe prévisionnelle de 26 000€ TTC est prévue au budget primitif 2017 pour l'achat de tables, chaises et claustras acoustiques au restaurant scolaire pour les élémentaires.

La commission municipale "Marchés Publics", réunie le 30 juin, a analysé trois offres et propose de retenir "l'offre économique et technique" qui lui semble la plus avantageuse pour la commune, à savoir celle présentée par **l'entreprise « SIMIRE »** basée à Mâcon pour un montant total de **12 309,74€ TTC** pour l'achat de 27 tables et 135 chaises, et celle présentée par **l'entreprise « MOB-MOB »** basée à Bièvres, pour un montant de **2 160,83€ TTC** pour l'achat de 4 claustras anti-bruit.

Après discussion et un vote à main levée, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des suffrages exprimés **émet un avis favorable** concernant cette proposition.

NB ☞ Le mandatement s'opérera à l'article 2184 de l'opération d'équipement n° 118 "Equipement Accueil de Loisirs Périscolaire" du budget général.

6 - Equipement informatique école communale : choix de l'entreprise

Monsieur le Maire rappelle aux élus municipaux qu'une enveloppe prévisionnelle de 22 000€ TTC est prévue au budget primitif 2017 pour l'équipement informatique de classes à l'école Jean-Marie Boëffard.

La commission municipale "Marchés Publics", réunie le 30 juin, a analysé trois offres et propose de retenir "l'offre économique et technique" qui lui semble la plus avantageuse pour la commune, à savoir celle présentée par **l'entreprise ID LIGHT basée à Noyal-Muzillac** pour un montant total de **21 999,60€ TTC**.

Après discussion et un vote à main levée, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des suffrages exprimés **émet un avis favorable** concernant cette proposition.

NB ☞ Le mandatement s'opérera à l'article 2183 de l'opération d'équipement n° 109 "Groupe scolaire communal" du budget général.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

⌦ *Rythmes scolaires*

Monsieur le Maire fait part aux élus municipaux du décret du 27 juin dernier, selon lequel les communes auront la possibilité de revenir à la semaine des quatre jours, à la condition d'une proposition conjointe du conseil municipal et du conseil d'école.

Il informe également les conseillers municipaux de l'absence d'information concernant le maintien ou la suppression du fonds de soutien pour les rythmes scolaires, lequel permet à la commune de percevoir 90€ par élève et par an.

⌦ *Dénomination du secteur derrière l'école Sacré-Cœur*

Dans le cadre du projet d'aménagement derrière l'école Sacré-Cœur, comprenant une nouvelle rue, un parking et la construction de 7 maisons individuelles, Monsieur le Maire interroge les élus municipaux sur la dénomination de cette nouvelle rue.

Plusieurs propositions sont formulées, à savoir :

- Rue du Poulho,
- Rue de la ferme du Poulho,
- Rue Jacques Prévert,
- Rue Jean de la Fontaine,
- Rue Simone Veil,
- Rue du Sacré-Cœur

A la majorité de 13 voix Pour, le nom choisi est celui de « rue Jacques Prévert ».

⌦ *Dates à retenir*

- ***Juillet et Août*** : Expositions Chapelle de Benguë
- ***Samedi 1er juillet à 10h30*** : Inauguration de la salle des sports
- ***Samedi 1er et dimanche 2 juillet*** : Ball trap des chasseurs
- ***Vendredi 7 juillet à partir de 18h00*** : Pot de départ de M. CADEL, Directeur de l'Ecole Jean-Marie BOËFFARD (Salle de la Michochêne)
- ***Vendredi 7 juillet à partir de 20h30*** : Fête du Nolwenn
- ***Samedi 8 juillet à 14h00*** : Concours cantonal du cheval breton
- ***Dimanche 9 juillet*** : Course cycliste « La cœur de Bretagne »
- ***Lundi 10 juillet à 18h00*** : Réunion du groupe de travail « plan communal de sauvegarde »
- ***Mardi 11 juillet à 14h00*** : Visite du patrimoine
- ***Mercredi 12 juillet à 20h00*** : Prochaine réunion du Conseil Municipal
- ***Vendredi 14 juillet*** : Fête du 14 juillet de la municipalité
- ***Mercredi 19 juillet à 18h00*** : Visite théâtrale du village de Bourgerel « *Dans les pas de Victorine* »
- ***Jeudi 20 juillet à 15h00*** : Circuit du patrimoine
- ***Samedi 22 et dimanche 23 juillet*** : Cochon grillé Hand-ball
- ***Mardi 25 juillet à 14h00*** : Visite du patrimoine

- ***Mercredi 26 juillet*** : Concours des retraités de boules de Bourgerel
- ***Mercredi 26 juillet*** : Soirée estivale supporters de musique de la Jeune France
- ***Samedi 5 Août*** : Loto du Football
- ***Dimanche 6 août*** : Noce Bretonne
- ***Les 5, 6 et 7 août*** : Concours de Boules de Bourgerel
- ***Mardi 8 août à 14h00*** : Visite du patrimoine
- ***Mercredi 9 août à 18h00*** : Visite théâtrale du village de Bourgerel « *Dans les pas de Victorine* »
- ***Du lundi 21 août au lundi 4 septembre*** : Enquête publique relative au projet de création d'un chemin rural
- ***Mardi 22 août à 14h00*** : Visite du patrimoine
- ***Samedi 26 août*** : Couscous Musique Jeune France
- ***Dimanche 27 août*** : Vide grenier école Jean-Marie BOËFFARD
- ***Lundi 28 août à 15h00*** : Circuit du patrimoine
- ***Mardi 5 septembre à 14h00*** : Visite du patrimoine
- ***Mercredi 6 septembre à 16h30*** : Réunion du comité de pilotage relatif à l'étude diagnostique de fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées
- ***Jeudi 14 septembre à 20h00*** : Réunion du Conseil Municipal

La séance est levée à 21h50
Rédacteur : Elen LE BERRIGAUD

Fait à NOYAL-MUZILLAC, le 3 juillet 2017
Le Maire,
Patrick BEILLON